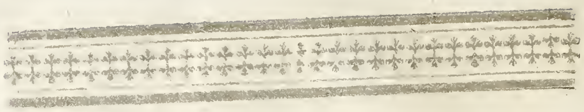
ARRESTÉ

DES JEUNES CITOYENS

DE LA VILLE D'ANGERS.



ARRÊTÉ

DES JEUNES CITOYENS DE LA VILLE D'ANGERS.

Nous, Jeunes Citoyens de la ville d'Angers, informés par la clameur publique & la communication qui vient de nous être donnée des Arrêtés de MM. les Etudiants en Droit & en Médecine, & de MM. les Membres de la Bazoche, des attentats commis en Bretagne contre les Jeunes Citoyens, par des Membres de la Noblesse, assemblés au sujet de la tenue des Etats.

CONSIDÉRANT

Que, dans le moment où la liberté françoise touche à sa régénération, il n'est pas un véritable Citoyen qui ne voie avec indignation l'aristocratie que quelques Nobles voudroient établir.

Qu'une pareille forme de gouvernement,



ARRÊTÉ

DES JEUNES CITOYENS DE LA VILLE D'ANGERS.

NOUS, Jeunes Citoyens de la ville d'Angers, informés par la clameur publique & la communication qui vient de nous être donnée des Arrêtés de MM. les Etudiants en Droit & en Médecine, & de MM. les Membres de la Bazoche, des attentats commis en Bretagne contre les Jeunes Citoyens, par des Membres de la Noblesse, assemblés au ſujet de la tenue des Etats.

CONSIDÉRANT :

Que, dans le moment où la liberté françoiſe touche à ſa régénération, il n'est pas un véritable Citoyen qui ne voie avec indignation l'aristocratie que quelques Nobles voudroient établir.

Qu'une pareille forme de gouvernement,

qui ſuppoſe des esclaves, ne peut être regardée que comme une violation manifeste des droits les plus ſaints de la nature, & qu'elle est ſur-tout essentiellement contraire à l'ancienne & véritable constitution de l'empire des *Francs*.

Que c'est un devoir ſacré pour tous ceux qui aiment encore la Patrie, de s'opposer avec toute l'énergie dont ils ſont capables, à une innovation aussi désastreuse & aussi flétrissante.

Qu'il est de la derniere importance pour la sûreté publique & l'honneur de la nation, que de pareils excès ſoient à l'instant réprimés.

Avons délibéré & unanimement arrêté, qu'en qualité d'Hommes & de Citoyens, nous ſommes & ſerons toujours prêts à voler au ſecours de nos freres injustement opprimés, ſans nous écarter du respect dû aux Loix, & de la fidélité que nous jurons à notre Prince.

Que desirant uniquement recouvrer des droits inaliénables & imprescriptibles, nous ne formerons de réclamations que sur des uſurpations intolérables, & nous ne nous opposerons qu'aux prétentions révoltantes

que quelques Membres de l'Etat oseroient élever contre les pouvoirs incontestables & la légitime autorité du corps entier de la Nation.

Adhérons tous aux Arrêtés de MM. les Etudiants en Droit & en Médecine, & de MM. les Membres de la Bazoche.

Arrêté à Angers le 4 Février 1789.

Nota. Quoique des Lettres de Bretagne nous annoncent à l'instant une suspension dans les troubles, nous persistons dans nos premieres résolutions & signons :

Aubin.
Armand, l'aîné.
Aufray.
Armand, le jeune.
Allegre.
Audouy.
Boury de la Fauvelais.
Bigot.
Bujeault.
Bazin.
Béguier.
Bellanger.
C. Besnard.
Barelhier.
R. Bellanger.
P. Bellanger.
Bonneau.
Brideau.

H. Bruneau.
Bodereau.
Boneau Lavarannes.
L. Besnard, aîné.
C. Besnard, le jeune.
Bayon, le jeune.
Boussac.
J. Besnard.
M. N. Besnard.
Boistard de la Touche.
Berault.
Cordier, fils.
Cherbonnier, le jeune.
Chazeau.
Cerisier.
Cordier, le jeune.
Cartier.
C. Courant.

Chéguillaume.
Chesneau.
Clavier.
Cherbonneau de la Buf-
feterie.
Chesneau.
Constantin.
Camault.
Chevron.
Cailleau.
Couturier.
Charles.
Commeau.
Claveau.
Charnacé.
Dolignac.
Danin.
Derboulier.
Delisle.
Duchemin.
Du Batteau-Fontaine.
Duvergé.
De Scintré.
Evain.
Esnault.
Fourmond de la Jousseli-
niere.
Fourmond de la Saulais.
Farand, le jeune.
Forestier.
Funeau, fils.
Fleuriot.

Feillatreau.
Fabre.
Gigaux.
Guillory, le jeune.
Goisil.
Goisnard.
Gendron.
Giraud.
Goujon.
Geslin, l'aîné.
Guérin.
Guitard, le jeune.
Gigaux, le jeune.
Glaçon.
Garnier des Loges.
Guillier de la Touche.
Goffin, fils.
Hardiau de la Patriere,
le jeune.
Heulin.
Heudelin, le jeune.
Hardiau de la Patriere.
Hudoux, l'aîné.
Hudoux.
Jouanne.
Jubin.
Joubert, le jeune.
Jsquell.
Loiseau.
Le Peltier.
Lelueau.
Lecoq.

Labri, le jeune.
Le Jouteux.
Langlois,
Latté.
Lehoreau.
Le Breton des Foſſez.
La Mothe Creſteau.
Lemotheux.
Legendre de la Perriere.
Lafond.
Letourneau.
Legendre de la Roche.
Leſourd de la Fleuriais.
Le Breton.
La Roche.
Le Comte des Eſtres.
Monſallier de la Guiardiere.
Michel Chevalier.
Michel.
Moriceau.
Marſilleau.
Marileau.
Marchand de la Roche.
Marie, le jeune.
Noé du Patiſſicot.
Nivelleau.
Ollivier, fils aîné.
Ollivier.
Parage.
Prouſt.
Poulain.
Piquelin.
Piquelin, le jeune.
Perard.
Pagnien.
Poiſtras, l'aîné.
Poiſtras Dubuiſſon.
Poupelin.
Préau.
Poillievre.
Quetier.
Rouſſeau.
Rateau du Plais.
Rigalleau.
Réal.
Rabouin.
Roger.
Richard de la Guionnier.
Reyneau.
Romegouſt.
Rétureau Genaudiere.
Roujou, le jeune.
Riou.
Sebile.
Sigogne.
Santerre.
Tripier.
Thorel, l'aîné.
Trotouin de Boiſcharbon.
Valet, le jeune.
Védie.
Verſé.
Yvon.

&c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c.

597